



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – SICT
A retourner au Service Tourisme et Attractivité du Territoire :
tourisme@gard.fr

Signalisation d'Intérêt Culturel et Touristique

RAISON SOCIALE OU COLLECTIVITE :

.....
.....

NOM DU RESPONSABLE ET QUALITE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :

ADRESSE MAIL ET SITE INTERNET :

NOM DU SITE A SIGNALER (nom souhaité sur les panneaux SICT) :

ADRESSE PRECISE DU SITE/ ACTIVITE A SIGNALER :

DEFINITION PRECISE DU SITE/ ACTIVITE A SIGNALER :

NOMBRE DE VISITEURS ANNUELS (fournir un justificatif) :

CONDITIONS D'OUVERTURE (périodes d'ouvertures, horaires...) ET D'ACCUEIL DU PUBLIC :
.....
.....

LABEL OU DEMARCHE QUALIFIANTE : (fournir un justificatif).....

Je souhaite disposer d'un itinéraire supplémentaire à ma charge (préciser lequel)

Je souhaite disposer de deux itinéraires supplémentaires à ma charge (préciser lesquels)

La **Signalisation d'Intérêt Culturel et Touristique** (SICT) fait partie de la signalisation routière. Elle a pour fonction de signaler la proximité d'un site et/ou de jalonner l'accès jusqu'à celui-ci. Son objectif est de gérer les flux routiers induits par ce site et non d'en assurer la promotion.

La **Charte départementale SICT** fixe les règles d'utilisation et les critères d'accessibilité dont les principaux sont :

- avoir une ouverture minimale à l'année (durée exigée selon type de site) et un accueil au public
- avoir une fréquentation annuelle respectant les seuils fixés par la Charte
- pratiquer une activité déclarée, reconnue par les organisations professionnelles de référence, ce qui explique la demande de pièces justificatives
- participer à une démarche qualifiante ou être reconnu par un label

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (cf liste) à votre fiche de renseignements afin de pouvoir fournir un dossier complet au Conseil Départemental pour instruction et propositions, notamment financières, puisqu'une participation vous sera demandée si vous demandez une signalisation sur plus de deux itinéraires.

Contact utile :

Conseil Départemental du Gard – DGADCV – DAT

Service Tourisme et Attractivité du Territoire – 04.66.05.42.23 – tourisme@gard.fr



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – SICT
A retourner au Service Tourisme et Attractivité du Territoire :
tourisme@gard.fr

Signalisation d'Intérêt Culturel et Touristique

RAISON SOCIALE OU COLLECTIVITE :

.....
.....

NOM DU RESPONSABLE ET QUALITE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :

ADRESSE MAIL ET SITE INTERNET :

NOM DU SITE A SIGNALER (nom souhaité sur les panneaux SICT) :

ADRESSE PRECISE DU SITE/ ACTIVITE A SIGNALER :

DEFINITION PRECISE DU SITE/ ACTIVITE A SIGNALER :

NOMBRE DE VISITEURS ANNUELS (fournir un justificatif) :

CONDITIONS D'OUVERTURE (périodes d'ouvertures, horaires...) ET D'ACCUEIL DU PUBLIC :

LABEL OU DEMARCHE QUALIFIANTE : (fournir un justificatif).....

Je souhaite disposer d'un itinéraire supplémentaire à ma charge (préciser lequel)

Je souhaite disposer de deux itinéraires supplémentaires à ma charge (préciser lesquels)

La **Signalisation d'Intérêt Culturel et Touristique** (SICT) fait partie de la signalisation routière. Elle a pour fonction de signaler la proximité d'un site et/ou de jalonner l'accès jusqu'à celui-ci. Son objectif est de gérer les flux routiers induits par ce site et non d'en assurer la promotion.

La **Charte départementale SICT** fixe les règles d'utilisation et les critères d'accessibilité dont les principaux sont :

- avoir une ouverture minimale à l'année (durée exigée selon type de site) et un accueil au public
- avoir une fréquentation annuelle respectant les seuils fixés par la Charte
- pratiquer une activité déclarée, reconnue par les organisations professionnelles de référence, ce qui explique la demande de pièces justificatives
- participer à une démarche qualifiante ou être reconnu par un label

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (cf liste) à votre fiche de renseignements afin de pouvoir fournir un dossier complet au Conseil Départemental pour instruction et propositions, notamment financières, puisqu'une participation vous sera demandée si vous demandez une signalisation sur plus de deux itinéraires.

Contact utile :

Conseil Départemental du Gard – DGADCV – DAT

Service Tourisme et Attractivité du Territoire – 04.66.05.42.23 – tourisme@gard.fr